

Le nullissime Hollande crève de faim, il crée une société pour rémunérer ses conférences !

écrit par Christine Tasin | 1 février 2019



On n'en croit pas nos yeux.

Un des pires présidents (après Macron) de toute l'histoire de la République française qui prétend et faire des conférences et se faire payer rubis sur l'ongle !

Faire des conférences ? Sur quoi ? Il a fait la preuve de son impéritie, de sa nullité, de sa sottise crasse... et il y a des gens, des collectivités, des fondations... qui vont le payer (très très cher...) pour venir parler, avec sa voix nasillarde et hésitante, de ce qu'il ne maîtrise pas du tout ?

Et qui va payer ? Vous, chez contribuables, forcément. D'où vient l'argent des collectivités, des fondations, sinon de la spoliation du Français de base, dont on utilise les impôts pour des associations, des collectivités, sans parler des taxes qui permettent aux dirigeants des multinationales d'avoir l'air généreux, d'organiser des colloques avec les fortunes gagnées à ses dépens...

Reconversion. Alors qu'il affirmait qu'il ne donnerait pas de conférences tarifées, l'ex-président de la République a créé la société R.D.P.A dont l'objectif est notamment de "participer à des colloques, des conférences".

François Hollande a changé d'avis. Alors qu'il affirmait à la fin de son mandat qu'il ne donnerait pas de conférences rémunérées, l'ancien président de la République a créé une société pour rémunérer ses futures interventions, rapporte [La Lettre de l'expansion](#). Selon le média en ligne, François Hollande a créé une société à responsabilité limitée, pour laquelle il est le seul associé, baptisée R.D.P.A soit « Réflexions, Débats, Perspectives et Analyses ».

Le siège de la société se trouverait à l'adresse personnelle de François Hollande et Julie Gayet, dans le XXème arrondissement de la capitale. Elle a déjà un profil bien établi, ajoute La Lettre de l'expansion, qui est de « *participer à des colloques, des conférences, des séminaires ou des réunions internationales* ». R.D.P.A s'intéresse également à « *la rédaction, l'édition, la promotion et la vente de tous types d'ouvrages ou autres créations intellectuelles* ».

Un coup de canif dans le contrat

Si [François Hollande](#) n'est pas le premier président à se reconverter dans l'animation de conférences, il contredit ses paroles exprimées un an et demi plus tôt auprès de [BFMTV](#) : il affirmait que la suite de sa carrière allait être consacrée à l'écriture d'un livre, chose faite, et « **aux conférences pas tarifées** ». Un coup de canif avait été donné dans le contrat dès le mois d'octobre 2017 alors que François Hollande avait participé à une conférence rémunérée en Corée du Sud.

Il avait alors expliqué à [LCI](#) que ce type de prestation était forcément rémunéré du fait du « *statut des anciens présidents* ». François Hollande avait décidé de reverser l'argent touché à sa fondation La France s'engage. « *Je fais en sorte que ce qui peut être apporté dans le cadre d'une conférence puisse*

être utilisé dans le cadre de la fondation », avait affirmé l'ancien président.

<https://www.valeursactuelles.com/politique/hollande-cree-une-societe-pour-remunerer-ses-conferences-103550>